

**Délibération du Conseil d'Administration
du 13 février 2024**

**Objet : Approbation de l'achat de cartes cadeaux/chèques culture - Concours
« Faîtes de la Sociologie 2024 »**

Vu le code de l'éducation ;
Vu les Statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne.

Note de contexte :

Depuis plus de 10 ans, le département de Sociologie organise, chaque année, un concours « Faîtes de la Sociologie » pour les élèves de seconde et de première de lycée professionnel, technologique et général, inscrits et encadrés par un enseignant.

Ce concours a pour objectif de susciter l'intérêt des jeunes, pour la Sociologie, par la réalisation de projets ludiques. Ces projets seront évalués par un jury composé de cinq enseignants-chercheurs de l'Université d'Evry, Université Paris-Saclay.

Des cartes cadeaux/chèques culture seront remises aux élèves primés par ce concours. La remise des récompenses et exposition des projets auront lieu le vendredi 31 mai 2024.

Le Conseil d'Administration décide,

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve, exceptionnellement, l'achat de cartes cadeaux/chèques culture dans le cadre du concours « Faîtes de la Sociologie 2024 ».

Les six meilleurs projets seront sélectionnés et récompensés en remettant aux lycéens des bons d'achat d'une valeur de 100 € pour chaque projet distingué (sous forme de cartes cadeaux/chèques cultures de 5€ ou 10 € l'unité).

La somme totale de 700€ sera financée par le budget du département de Sociologie de l'UFR SHS, soit l'ECC2034, C2034.

Fait à Évry, le 13 février 2024.

Vincent BOUHIER
Président de l'Université

